

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 19565

présenté par
M. Quatennens

ARTICLE 16

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"La valeur des 500 fortunes a été multipliée par sept en vingt ans – leurs fortunes pèsent désormais 30% du PIB, contre 25% en 2017, soit +20% en un an. La voilà, la philosophie du gouvernement. Pour les riches, c'est toujours en milliards. Où est la justice sociale dans cette réforme des retraites injuste et imposée à la hâte?"